

PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE LEMIEUX

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de Lemieux, tenue au 526 de L'Église, le 01 décembre 2025 à 20h01 sous la présidence de madame Émilie Garneau, mairesse, et à laquelle sont présents les membres de conseil suivants, tous formant quorum:

Madame Natalie Greffe, conseillère au siège numéro 1  
Monsieur Marc Côté-Sauvé, conseiller au siège numéro 2  
Monsieur Léo-Paul Côté, conseiller au siège numéro 3  
Monsieur Matthieu Auclair, conseiller au siège numéro 4  
Monsieur Roger Chauvette, conseiller au siège numéro 5

Est également présente :  
Madame Caroline Simoneau, directrice générale et greffière-trésorière.

Absent : Monsieur Gérald Begin, conseiller au siège numéro 6 prend son siège à 21h22

ORDRE DU JOUR

- 1 Ouverture de la séance
- 2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
  - 2.1 Ajout de points à l'ordre du jour
- 3 Adoption du (des) dernier(s) procès-verbal
  - 3.1 Amendement au procès-verbal séance du 29 septembre 2025
  - 3.2 Séance ordinaire du 10 novembre 2025
- 4 Rapport de la directrice
- 5 Rapport de la mairesse
- 6 Rapport des comités
- 7 Gestion financière – administrative - législative
  - 7.1 Revenus- novembre 2025
  - 7.2 Approbation des dépenses- Autorisation de paiement
  - 7.3 Liste des onze jours fériés 2025
  - 7.4 AVIS DE MOTION règlement établissant les taux de taxation, tarifications et modalités de paiement pour l'année 2026
  - 7.5 AVIS DE MOTION règlement autorisant la directrice générale/greffière-trésorière et le responsable des travaux publics à effectuer des dépenses.
  - 7.6 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires
  - 7.7 Dates pour adoption du budget
  - 7.8 Ne touchez pas à mon bureau de poste
  - 7.9 RÉSEAU BIBLIO – nomination officiel représentant 2026
  - 7.10 Adoption et renouvellement du comité consultatif d'urbanisme 2025-2026
  - 7.11 Distribution du Courrier-Sud
- 8 Sécurité publique et civile
- 9 Transports-réseau routier
  - 9.1 Demande un droit de passage par le QUAD de Lotbinière
  - 9.2 ADOPTION DU SECOND PROJET RÈGLEMENT #2025-11 MODIFIANT LE RÈGLEMENT # 2025-08 CONCERNANT LES LIMITES DE VITESSE
  - 9.3 Élagueur télescopique
- 10 Hygiène du milieu
  - 10.1 Dépôt des rapports de l'inspecteur municipal
  - 10.2 PROJET *MON EAU, MON PUIITS, MA SANTÉ*, déposé dans le cadre de l'appel à projets du Fonds régions et ruralité du Centre-du-Québec par GROBEC
  - 10.3 Adoption des prévisions budgétaires 2026 de la régie des déchets
  - 10.4 Entretien des bornes sèches saison 2025-2026
- 11 Urbanisme
- 12 Édifice et équipement
- 13 Loisirs et culture

- 14 Période de questions
- 15 Levée ou ajournement de la séance

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Émilie Garneau, mairesse, souhaite la bienvenue à tous, fait la vérification du quorum et procède à l'ouverture de la séance.

2025-12-168 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE les élus présents ont pris connaissance de l'ordre du jour et déclarent ne pas être en conflit d'intérêts avec l'un ou l'autre des points de discussions y étant énumérés;

Il est PROPOSÉ par monsieur Marc Côté-Sauvé, et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour et son complément tels que rédigés et amendés

ADOPTÉE

2025-12-169 ADOPTION DES POINTS À AJOUTER

Sur proposition de monsieur Léo-Paul Côté, il est résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'item ajouté suivant :

Gestion financière-administrative-législative,  
7.11 Distribution du courrier-Sud

ADOPTÉE

2025-12-170 AMENDEMENT DE LA RÉSOLUTION 2025-11-167 ADOPTÉE LORS DE LA SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2025

CONSIDÉRANT les dispositions du code municipal prévu à l'article 202.1 que le greffier-trésorier est autorisé à modifier le procès-verbal, un règlement, une résolution, une ordonnance ou tout autre acte du conseil afin de corriger une erreur manifeste à la simple lecture des pièces justificatives. Dans ce cas, il joint le procès-verbal de la correction à l'original du document modifié et dépose une copie de ce dernier ainsi que du procès-verbal de la correction à la séance suivante du conseil;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption d'un procès-verbal de la séance précédente, l'élu doit avoir été présent à cette séance;

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du 10 novembre 2025, Mme Natalie Greffe a adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 29 septembre 2025 et qu'elle n'était pas élue ni présente;

CONSIDÉRANT QU'À la séance du 10 novembre, seul M. Léo-Paul Côté et M. Marc Côté-Sauvé peuvent adopter le procès-verbal de la séance du 29 septembre 2025;

Sur proposition de monsieur Marc Côté-Sauvé, il est résolu à l'unanimité des membres présents l'adoption du procès-verbal de la séance du 29 septembre 2025.

2025-12-171 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 NOVEMBRE 2025

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2025;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL est PROPOSÉ par monsieur Marc Côté-Sauvé, et RÉSOLU unanimement par les conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du

ADOPTÉE

## RAPPORT DE LA DIRECTRICE

Le 24 novembre - Rencontre DG à la MRC de Bécancour:

- Rencontre avec Mme Marilyn Marceau d'Hydro-Québec concernant les relations avec le milieu dans la MRC.
- Fibre optique avec Vincent Marcoux, directeur de la MRC de Bécancour
- Aréna de St-Pierre-les-Béquets
- Résolution Poste Canada

Mise à jour de l'évaluateur – l'inventaire des immeubles

## RAPPORT DE LA MAIRESSE

Budget incendie

Budget MRC : augmentation de 2 %

Le directeur de la MRC de Bécancour, M. Vincent Marcoux a travaillé beaucoup cette année pour régulariser les montants subventionnés ce qui a permis à certaines Quote-Part une diminution pour le budget 2026.

## RAPPORT DES COMITÉS

RIGIDBNY: madame Caroline Simoneau résume la rencontre le 19 novembre :

- Le 1<sup>er</sup> janvier 2026, le gouvernement du Québec a désigné Éco Entreprise Québec pour être maître d'œuvre du système de collecte, de tri et de recyclage des contenants des emballages et des imprimés;
- Le 1<sup>er</sup> janvier 2026 Gaudreau a été changé par E360S solutions environnement 360 Ltée pour les 5 prochaines années;
- Changement au calendrier de collecte, pour Lemieux la collecte sera le vendredi au lieu du mardi;
- Plateforme CONNEC pour les citoyens de la gestion des requêtes;
- La gestion des bacs sera dirigée par la RIGIDBNY et les inventaires des bacs à la municipalité seront rachetés.

Bibliothèque : Rien à signaler

C.C.U. : Rien à signaler

Comité des Loisirs :

Service incendie : Rien à signaler

## GESTION FINANCIÈRE – ADMINISTRATIVE – LÉGISLATIVE

### LISTE DES REVENUS NOVEMBRE 2025

Abonnement journal publicité	0,00 \$
Droit de mutation	
Licence (4) et permis (2)	70,00 \$
Location de salle (23 nov.)	150,00 \$
Loyer Poste Canada (Maryse Beaudet)	0,00 \$
Photocopies	
Ristourne	
Subvention député	0,00 \$
Subv. PAVL-entretien routes locale 2025	167 826,00 \$
TPS	
TVQ	
Taxes municipales 2025	11 954,88 \$
Trop perçu	
<b>Total</b>	<b>180 000,88 \$</b>

## 2025-12-172 COMPTE PAYER

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à payer a été déposée;

Il est PROPOSÉ par monsieur Matthieu Auclair et RÉSOLU unanimement par les conseillers présents d'autoriser la directrice générale à payer les comptes suivants pour un montant total de 61 578.40\$ ainsi que 11 499.86\$ en salaires.

CO.11.2025	Présenté au conseil de décembre		
9189-9849 QUÉBEC INC.			
816	Contrat de fauchage forfaitaire et l'heure		9 948,22
ANNETTE BELISLE			
LIVRES.2025	Achat livres subvention et frais de déplacement rencontre d'automne		391,88
BENEVA			
664524	Novembre - ass. collective à payer		700,47
CAROLINE SIMONEAU			
ELECTIONS2025	Confection de la liste, commission de révision, vote par anticipation, jour du scrutin		1 400,52
DEPANNEUR RIOUX			
GAS.09.2025	Essence du 16 et du 24 septembre 2025	155,39	459,43
GAS.10.2025	Essence le 01, 02, 09 et le 28 octobre	304,04	
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE			
202502622041	Avis de mutation 29 717 240		6,00
FRANCOIS BELISLE			
AIDE.10.2025	Réparer pont, pelouse, passer feuille de votation, ramasser vidange, trous, couper phragmites étang, pelouse, abri tempo		1 062,45
FONDS DE LA SOLIDARITÉ (F.T.Q.)			
25-nov	FTQ période du 28/09/2025 au 25/10/2025	360,00	810,00
25-nov	FTQ période du 24/08/2025 au 27/09/2025	450,00	
GROUPE ENVIRONNEX			
1152933	EU- échantillon 8927591		158,53
GROUPE KOPPERS INC			
FH-32531	Abonnement annuel du 01/10/2025 au 30/09/2026		137,97
HYDRO-QUEBEC			
624403177739	Édifice du 3 septembre au 2 octobre	258,55	2 797,98
641503383445	Caserne du 25 juillet au 24 septembre	291,47	
647803113051	Éclairage des rues du 1er au 30 septembre	114,24	
619003467897	Éclairage des rues du 1er au 31 oct.	118,49	
626203175799	Édifice du 3 septembre au 31 octobre	667,46	
652303125419	Édifice du 3 octobre au 2 novembre	1 286,46	
652303125420	Épuration du 3 septembre au 31 oct.	61,31	
IMPRIMERIE FILLION			
64849	Impression bulletin de votes élection		580,62
LE SAGITTAIRE			
FC00000961	2 cartables 4 anneaux, enveloppes	71,32	172,41
FC00001026	Insignes de porte	101,09	
LES GLISSIERES DE SÉCURITÉ J.T.D. INC.			
10129	Réparation des glissières Rg Des Cyprès		3 167,56
LISE LAVIGNE			
ELECTIONS2025	Confection de la liste électorale, commission de révision, vote par anticipation et jour du scrutin	1 074,44	1 080,64
FR.DEPL.10.2025	Frais de déplacement vote itinérant	6,20	
LUCIE BLANCHETTE			
ELECTIONS2025	Formation commission de révision et 7 hrs de commission de révision		191,60
MRC DE BECANCOUR			
202400253	Repérage et marquage fibre optique	100,63	166,63
202500317	Repérage et marquage fibre optique ne	66,00	

PG SOLUTIONS			
CESA62849	Contrat d'entretien et soutien des applications du 01 janvier au 31 décembre 2026		8 611,63
PIERRE MICHEL			
LOC.10.2025	Location souffleur à feuilles et débroussailleuse		45,00
PIERRE NAUD INC. GENTILLY			
1683521	Deux chiffres auto plexigl.noir	16,68	1 020,23
902004477	Peinture boîte d'élection et mousquet pour abri tempo	84,97	
903000686	100 pieds de tapis, sac à feuilles, pénétrant, dégrissant et chiffre auto pleigl noir	918,58	
REGIE INTER. DE GESTION INTÉGRÉE DES DECHETS			
REG.11.2025	Nov. - Ordures ménagères et recyclage		2 682,92
REMISE GOUVERNEMENTAL			
26 nov.	Remise	3 827,44	7 858,36
26 nov.	Remise	2 985,23	
26 nov.	Remise fédéral	1 045,69	
RESEAU BIBLIO CQLM			
75	Inscription rencontre d'automne Annette	45,99	91,98
74	Inscription rencontre d'automne Lucie	45,99	
RHESUS			
183537	Désinstallation des mises à jour automatique Windows	86,98	545,73
189005	Licence et assistance entrepr. Z3 3 ans MERAKI	458,75	
SBM			
136224	Entretien, fournitures et photocopie		183,35
SOGETEL INC			
TEL.11.2025	Novembre - gestion et biblio		275,83
	Novembre - gestion	80,44	
	Novembre - biblio	80,42	
	Hébergement annuel de site web 20/10/2025 au 19/10/2026	114,97	
SSIRMRCB			
QP2025.01	Quote-part incendie 2025		16 462,67
SYLVIE GREGOIRE			
MENAGE.10.2025	Ménage salles, lavage vitres, hotte de cuisine, poêle, frigo plancher, ménages des salles, lavage des vitres, hotte de cuisine		247,61
VISA			
17-oct	Électrocentre 2000 Inc	293,75	320,18
25-oct	Zoom .com	26,43	
<b>SOUS-TOTAL</b>			<b>61 578,40</b>
<b>Rémunération et allocations des membres du conseil</b>			<b>Brut</b>
Emilie Garneau	Rémunération et allocation		711,90
Natalie Greffe	Rémunération et allocation		237,30
Marc Côté-Sauvé	Rémunération et allocation		237,30
Léo-Paul Côté	Rémunération et allocation		237,30
Matthieu Auclair	Rémunération et allocation		237,30
Roger Chauvette	Rémunération et allocation		237,30
Gérald Bégin	Rémunération et allocation		237,30
Caroline Simoneau			
Période finissant le 01/11			1 510,46
Période finissant le 08/11			1 531,89
Période finissant le 15/11			1 564,03
Période finissant le 22/11			1 499,75
Pierre Michel			
Période finissant 01/11 v.:4,5h ent.:13,0h épur.7,0h			671,65
Période finissant 08/11 v.:6,5h ent.:12,5h			520,87
Période finissant 15/11 v.14,5h ent.:4,0h			507,17
			356,39

Période finissant 22/11 v:3,0h ent.:9,0h épur.:1,0h		
Lise Lavigne		
Période finissant le 01/11 adm.14,50		345,78
Période finissant le 08/11 adm.: 12,50h		298,10
Période finissant le 15/11 adm.: 12,50h ménage:1,0h		259,99
Période finissant le 22/11 adm.12h50		298,08
<b>Total salaire</b>		<b>11 499,86</b>
<b>GRAND TOTAL</b>		<b>73 078,26</b>

CERTIFICAT DE CRÉDITS

Je, soussignée, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles au budget 2025 pour les dépenses autorisées durant cette session.

---

Caroline Simoneau, directrice générale et greffière-trésorière.

2025-12-173 LISTE DES NEUF JOURS FÉRIÉS 2026

Sur proposition de monsieur Marc Côté-Sauvé, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des congés fériés 2026.

Le 1<sup>er</sup> janvier (jour de l'An), le Vendredi Saint, le lundi de Pâques, le lundi qui précède le 26 mai (journée nationale des Patriotes), le 24 juin (fête nationale du Québec), le 1<sup>er</sup> juillet, le premier lundi de septembre (fête du Travail), le deuxième lundi d'octobre (Action de grâce), le 25 décembre (jour de Noël),  
ADOPTÉE

**AVIS DE MOTION** est donné par monsieur Marc Côté-Sauvé, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, il sera présenté un règlement établissant les taux de taxation, tarifications et modalités de paiement pour l'année 2026.

**AVIS DE MOTION** donné par monsieur Matthieu Auclair, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente il sera présenté un règlement autorisant la directrice générale/greffière-trésorière et le responsable des travaux publics à effectuer des dépenses.

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

En vertu de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, chaque année, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de son élection, les membres du conseil doivent respectivement déposer devant celui-ci une déclaration des intérêts pécuniaires;

- la directrice générale soumet les déclarations suivantes :

Émilie Garneau
Natalie Greffe
Marc Côté-Sauvé
Léo-Paul Côté
Matthieu Auclair
Roger Chauvette
Gérald Bégin

- Le dépôt des déclarations annuelles des intérêts pécuniaires des élus nommés en préambule est accepté.

2025-12-174 DATES POUR L'ADOPTION DU BUDGET

Sur proposition de monsieur Marc Côté-Sauvé, il est résolu à l'unanimité des membres présents d'inscrire les dates suivantes à l'agenda :

Réunion de travail budget : 8 décembre 19h

Adoption du budget : 15 déc. 19h30

ADOPTÉE

2025-12-175 NE TOUCHEZ PAS À MON BUREAU POSTE—LES COMPRESSIONS DOIVENT CESSER

**ATTENDU QUE** le gouvernement fédéral a annoncé des compressions draconiennes pour notre service postal public, supprimant de bons emplois, mettant fin à la livraison à domicile et au moratoire sur la fermeture des bureaux de poste, et modifiant les normes de livraison du courrier;

**ATTENDU QUE** le gouvernement fédéral a pris cette décision sans consultations publiques sérieuses et de manière unilatérale avant l'examen du mandat de la Société canadienne des postes planifié du 1er octobre 2025 au 31 mars 2026, ce qui prive de leur voix à ce chapitre les personnes qui seront les plus affectées;

**ATTENDU QU'**au cours des prochaines années, des milliers d'emplois seront supprimés à l'échelle du service postal et que quatre millions de foyers n'auront plus de livraison à domicile;

**ATTENDU QUE** la fermeture des bureaux de poste conduira à l'érosion ou à la disparition des services fournis dans de nombreuses collectivités;

**ATTENDU QUE** ces compressions nuisent spécialement aux personnes âgées ou ayant une incapacité;

**ATTENDU QU'**il est vital que le gouvernement et que l'examen de mandat tienne compte du point de vue des municipalités sur les enjeux clés comme le maintien de Postes Canada à titre de service public, l'importance du moratoire sur la fermeture des bureaux de poste, l'amélioration du *Protocole du service postal canadien*, le maintien de la livraison à domicile, de la livraison de colis et de la livraison quotidienne, la création d'une banque postale, l'écologisation de Postes Canada, l'ajout de bornes de recharge pour véhicules électriques, la livraison d'aliments, l'amélioration des services de livraison dans les collectivités rurales, éloignées ou autochtones, ainsi que la création de services pour aider les personnes à mobilité réduite et les personnes âgées à demeurer chez elles aussi longtemps que possible, assurant ainsi le maintien des bons emplois dans les collectivités et l'autonomie financière de Postes Canada;

**QU'IL SOIT RÉSOLU QUE** la municipalité de Lemieux écrive au ministre de la Transformation du gouvernement, des Travaux publics et de l'Approvisionnement, Joël Lightbound, afin qu'il prenne les mesures suivantes :

- l'arrêt immédiat des compressions de services en les remplaçant par d'autres façons d'augmenter les services et les revenus dans d'autres secteurs d'activité, comme nous l'avons mentionné plus haut;
- le report de l'examen du mandat de Postes Canada tant et aussi longtemps que ses activités ne se seront pas stabilisées;
- la tenue de l'examen de Postes Canada et du *Protocole du service postal canadien* de manière transparente, publique et approfondie, et que cet examen comprenne des audiences publiques auxquelles participeront toutes les parties prenantes, dans toutes les régions du Canada.

Sur proposition de monsieur Matthieu Auclair, il est résolu à l'unanimité des membres présents de soutenir notre service postal.

ADOPTÉE

2025-12-176 RÉSEAU BIBLIO – NOMINATION REPRÉSENTANTS OFFICIELS 2026

Sur proposition de monsieur Marc Côté-Sauvé, il est résolu à l'unanimité des membres présents de nommer madame Natalie Greffe, représentante et madame Émilie Garneau, coordonnatrice de la Bibliothèque de Lemieux pour l'année 2026.

ADOPTÉE

2025-12-177 ADOPTION ET RENOUELEMENT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Sur proposition de monsieur Matthieu Auclair, il est résolu à l'unanimité des membres de nommer à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme, madame Natalie Greffe, en remplacement de Monsieur Mathieu Belisle Dorion et monsieur Marc Côté-Sauvé en remplacement de Madame Céleste Simard, conseillère.

De renouveler le mandat des membres suivants:

Madame Noëlla Blanchette, citoyenne;

Monsieur Pierre Blanchette, citoyen;

Monsieur Maurice Montpas, citoyen.

ADOPTÉE

DISTRIBUTION DU COURRIER-SUD

Des citoyens aimeraient recevoir le Courrier-Sud, un hebdomadaire régional, qui depuis un certain n'est plus distribué par la poste de Lemieux, version papier mais seulement en ligne. La directrice générale fera une démarche auprès du représentant du Courrier-Sud pour trouver une solution pour les citoyens de Lemieux.

SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE : Rien à signaler

VOIRIE-RÉSEAU ROUTIER

**AVIS DE MOTION** donné par monsieur Matthieu Auclair, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente il sera présenté un projet règlement no 2025-12 modifiant le règlement 2022-07 règlement permettant la circulation des véhicules tout terrain sur certains chemins municipaux.

2025-12-178 ADOPTION DU PROJET RÈGLEMENT # 2025-12 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2022-07 RÈGLEMENT PERMETTANT LA CIRCULATION DES VÉHICULES TOUT TERRAIN SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX

Attendu que le club Quad Lotbinière sollicite l'autorisation de la municipalité de Lemieux pour ajouter des routes de circulation;

Attendu qu'il y a lieu de modifier le Règlement 99-11, modification au règlement 2006-04; 2020-03 et 2020.05, 2022-07;

Attendu que la demande du Club Quad Lotbinière est de prolonger le trajet du Rang du Domaine jusqu'à l'intersection de la Route des Ancêtres;

Attendu que la demande est de circuler sur l'accotement;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par Matthieu Auclair, conseiller, lors de la séance régulière tenue le 01 décembre 2025;

En conséquence,

Sur proposition de madame Natalie Greffe, est résolu unanimement que le conseil adopte le projet de règlement numéro 2025-12 et statue par ledit règlement ce qui suit

ARTICLE 1 PRÉAMBULE 202.1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante à toutes fins que de droit.

ARTICLE 2 TITRE ET NUMÉRO

Le présent règlement a pour titre "Règlement pour permettre la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux" et porte le numéro 99-11 modification 2006-04, 2020-03, 2020-05 et 2022-07 des règlements de la municipalité de Lemieux ;

### ARTICLE 3 OBJET

L'objet du présent règlement vise à établir les règles de circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux sur le territoire de la municipalité de Lemieux le tout en conformité avec la Loi 43

### ARTICLE 4 VÉHICULES HORS ROUTE VISÉS

Le présent règlement s'applique aux véhicules hors route suivants :

Les motoneiges dont la masse nette n'excède pas 450 kilogrammes et dont la largeur, équipement compris, n'excède pas 1,28 mètres ;

Les véhicules tout terrains motorisés, munis d'un guidon et d'au moins deux roues, qui peuvent être enfourchés et dont la masse nette n'excède pas 600 kilogrammes ;

### ARTICLE 5 ÉQUIPEMENT OBLIGATOIRE

Tout véhicule visé à l'article 4 doit être muni de l'équipement requis en vertu de la Loi 43.

### ARTICLE 6 LIEUX DE CIRCULATION

La circulation des véhicules hors route visés à l'article 4 est permise sur les chemins et sur les longueurs maximales prescrites suivants (voir annexe 1) pourvu que le conducteur respecte les règles de la circulation routière : 985

Chemin de la Butte :	Tout son parcours, soit 1,25km
Chemin de l'Église Sud (Rang 3 sud) :	De l'intersection de la Route 263 à la fin
Chemin de l'Église Nord (Rang 3 nord):	De l'intersection de la Route 263 à la fin
Chemin de la Belgique et du Rang A :	De l'intersection de la Route 263 à la fin du Chemin du Rang A
Chemin de la Rivière (Rang 4 et 17) :	De l'intersection de la Route 263 à la fin.
Chemin du Petit-Montréal :	De l'intersection du Rang du Domaine jusqu'à la borne de Manseau;
Rang du Domaine :	De l'intersection du Chemin du Petit-Montréal jusqu'à la borne de Sainte-Marie-de-Blandford. De l'intersection du Chemin du Petit-Montréal jusqu'à l'intersection de la Route des Ancêtres.
Rang des Cyprès :	à partir du lot 144 jusqu'à l'intersection de la Route à Bouchard (2.41 km).

### ARTICLE 7 RÈGLES DE CIRCULATION

#### ARTICLE 7.1 RÈGLES GÉNÉRALES

Le conducteur d'un véhicule hors route visé à l'article 4 est tenu d'observer une signalisation conforme à la Loi 43 et à ses règlements d'application et d'obéir aux ordres et signaux d'un agent de la paix ou d'un agent de surveillance de sentier chargé de diriger la circulation. En cas de contradiction entre la signalisation et les ordres ou signaux, ces derniers prévalent.

#### ARTICLE 7.2 CIRCULATION

Le conducteur d'un véhicule hors route visé à l'article 4 doit maintenir celui-ci le plus près possible du bord droit de la voie qu'il emprunte.

Il peut s'écarter de cette position uniquement en cas d'obstruction de la voie ou pour dépasser un autre véhicule hors route. Il doit alors céder le passage à un véhicule hors route circulant en sens inverse et accorder priorité à tout véhicule routier autre qu'un véhicule hors route.

## ARTICLE 8 CONTRÔLE DE L'APPLICATION DU PRÉSENT RÈGLEMENT

Conformément à la Loi 43, les agents de la paix et les agents de surveillance de sentier sont responsables de l'application du présent règlement, avec tous les pouvoirs et devoirs.

## ARTICLE 9 DISPOSITIONS PÉNALES

Toutes les dispositions pénales édictées dans la Loi 43 sont applicables aux contrevenants des dispositions du présent règlement.

## ARTICLE 10 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur dès qu'il aura reçu l'approbation du ministère des Transports, conformément à la loi.

ADOPTÉ

## 2025-12-179 ADOPTION DU SECOND PROJET RÈGLEMENT #2025-11 MODIFIANT LE RÈGLEMENT # 2025-08 CONCERNANT LES LIMITES DE VITESSE

ATTENDU QUE depuis le 1<sup>er</sup> mai 2017 la limite de vitesse a été modifiée pour 80 km au Rang du Petit Montréal, la municipalité de Lemieux constate que la circulation est devenue trop rapide sur cette route;

ATTENDU QUE le présent règlement a pour objet de modifier la vitesse au Rang du Petit Montréal de 70 km au lieu de 80 km;

ATTENDU QUE lors de la séance du 10 novembre les nouveaux membres élus ont pris la décision de faire la modification suivante :

À l'intersection du Rang du Domaine jusqu'au numéro civique 1172 limite de vitesse à 80km

Du numéro civique 1172 jusqu'au limite de la municipalité (zone résidentielle) à 70 km

ATTENDU QUE le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 626 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2) permet à une municipalité de fixer par règlement la vitesse minimale ou maximale des véhicules routiers dans son territoire;

ATTENDU QU'un avis de motion avec dispense de lecture du présent règlement a été régulièrement donné à une séance du Conseil municipal de Lemieux tenue le 29 septembre 2025 et inscrit au livre des délibérations à la même date.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Marc Côté-Sauvé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

Que le second projet de règlement numéro 2025-11, soit adopté et qu'en conséquence, le conseil décrète :

## ARTICLE 1

Le présent règlement porte le titre de Règlement concernant les limites de vitesse.

## ARTICLE 2

Nul ne peut conduire un véhicule routier à une vitesse :

- a) Excédant 60 km/h sur les chemins tel que précisé à l'annexe A;
- b) Excédant 70 km/h sur les chemins tel que précisé à l'annexe A;
- c) Excédant 80 km/h sur les chemins tel que précisé à l'annexe A;

## ARTICLE 3

La signalisation appropriée sera installée par l'inspecteur municipal.

## ARTICLE 4

Quiconque contrevient à l'article 2 du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende prévue à l'article 516 ou 516.1 du Code de la sécurité routière.

ARTICLE 5

Le présent règlement entrera en vigueur 90 jours après son adoption, à moins d'avoir fait l'objet d'un avis de désaveu du ministre des Transports publié à la Gazette officielle du Québec.

ADOPTÉ

**ANNEXE A**  
**RÈGLEMENT CONCERNANT LES LIMITES DE VITESSE**  
**RÈGLEMENT # 2025-11**

<b>Rue, chemin, route, rang</b>	<b>Situation</b>	<b>Vitesse</b>
Des Cyprès (Rang 16)	Entre la Route à Bouchard et la limite de la Municipalité de Lemieux avec la Municipalité de Maddington	80
Route à Bouchard	Entre Des Cyprès et la Route 263	80
Chemin de la Rivière	À partir de l'intersection de la Route 263 à la limite de la Municipalité de Lemieux avec la municipalité de St-Louis-de-Blandford	60
Chemin de la Butte	A partir de son intersection avec le chemin de la Rivière	60
De l'Église Nord (Rg 3)	Entre la Route 263 et la limite nord de la Municipalité	70
De l'Église Sud (Rg 3)	Entre la Route 263 et la limite sud de la Municipalité	70
Du Petit-Montréal (Rg 9 et 10)	A partir de l'intersection du rang Du Domaine jusqu'au numéro civique 1172	80
Du Petit-Montréal (Rg 9 et 10)	À partir du 1172 Rang du Petit-Montréal jusqu' au limite de la Municipalité de Lemieux avec la Municipalité de Manseau	70
Du Domaine	Entre la Route 263 et la limite de la Municipalité de Lemieux avec la Municipalité de Ste-Marie-de-Blandford	80
Route de la Belgique et Rang A	À partir de l'intersection 263 jusqu'à la fin du Rang A	60

ÉLAGUEUR TÉLESCOPIQUE

Remis au mois prochain

HYGIÈNE DU MILEU :

Dépôt des rapports de l'inspecteur municipal : aucun rapport

2025-12-180 PROJET MON EAU, MON PUIITS, MA SANTÉ, DÉPOSÉ DANS LE CADRE DE L'APPEL À PROJETS DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ DU CENTRE-DU-QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lemieux, désire apporter son appui au projet Mon eau, mon puits, ma santé et signifier son intérêt à y participer.

CONSIDÉRANT QUE Le Projet d'Acquisition des Connaissances des Eaux Souterraines du bassin versant de la rivière Bécancour et de la MRC de Bécancour (PACES-Bécancour) a démontré que l'eau souterraine de la région a un fort potentiel de dépassement des normes de potabilité, principalement pour le fluor et le baryum

d'origine naturelle et des concentrations de manganèse excédant les critères d'esthétiques. Nous pensons donc que ce projet est primordial pour la santé des résidents de notre municipalité approvisionné par les eaux souterraines.

CONSIDÉRANT QUE ce projet constitue pour notre municipalité une réelle opportunité de contribuer à l'amélioration de la santé de nos citoyens et citoyennes en mettant en place des mesures facilitant l'analyse de l'eau des puits privés. L'accompagnement offert par GROBEC permettra de promouvoir les bonnes pratiques; faciliter l'accès aux analyses et leur interprétation et, finalement, guider les propriétaires aux prises avec une problématique de contamination vers la mise en place des solutions appropriées.

CONSIDÉRANT QUE nous espérons que le projet *Mon eau, mon puits, ma santé* soit sélectionnée dans le cadre de l'appel à projets en cours puisqu'il contribue aux efforts des acteurs régionaux visant à assurer l'accès à une eau potable de qualité pour tous. Comme partenaire, notre municipalité s'engage au déploiement du projet sur son territoire en participant aux activités de formation, de promotion et de soutien logistique des campagnes.

Sur proposition de monsieur Marc Côté-Sauvé il est RÉSOLU à l'unanimité des membres présent d'envoyer une lettre d'appui pour pouvoir participer au projet mon eau, mon puits, ma santé.

ADOPTÉE

#### 2025-12-181 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2026 DE LA RÉGIE DES DÉCHETS

Considérant le budget 2026 de la Régie intermunicipale de gestion intégrée des déchets Bécancour-Nicolet-Yamaska présenté aux membres lors de l'assemblée régulière du conseil d'administration le 23 septembre 2025 et comprenant des revenus de 5 071 495 \$ et des dépenses de 5 027 550 \$.

Considérant que ce budget établit la quote-part à 0.75\$/habitant et la contribution à la gestion des matières résiduelles à 235.00 \$/unité d'occupation divisé comme suit : collecte sélective 67.50\$ et collecte, traitement et enfouissement des ordures 167.50\$.

Considérant que ce budget doit être adopté par chacune des municipalités membres de la Régie;

Considérant que la municipalité de Lemieux est membre de la Régie;

Sur proposition de monsieur Roger Chauvette, il est résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la municipalité de Lemieux, adopte le budget de la Régie intermunicipale de gestion intégrée des déchets Bécancour-Nicolet-Yamaska pour l'année 2026 fixant la quote-part à 0.75\$/habitant et la contribution à la gestion des matières résiduelles à 235.00 \$ unité d'occupation.

ADOPTÉE

#### 2025-12-182 ENTRETIEN DES BORNES SÈCHES SAISON 2025-2026

Sur proposition de monsieur Marc Côté-Sauvé, il est résolu à l'unanimité des membres présents de demander à la Ferme Olimar Inc, Ferme Vallée-Fortin S.E.N.C. et au Atocas du Québec de faire l'entretien de nos bornes sèches respectives pour la saison 2025-2026 au montant de 125.00\$ annuellement.

ADOPTÉE

#### URBANISME

##### LISTE DES PERMIS

Aucune permis émis pour le mois d'octobre 2025

#### ÉDIFICE ET ÉQUIPEMENTS

#### LOISIRS ET CULTURE

Le Noël des enfants aura lieu le dimanche 07 décembre prochain à 13h30

## AFFAIRES NOUVELLES

PÉRIODE DE QUESTIONS : avec assistance

Madame Émilie Garneau, mairesse, invitent les gens de l'assistance à poser leurs questions.

Sylvie Grégoire demande à quand s'arrêtera le paiement pour la fibre de Sogetel ?

Madame Caroline Simoneau, directrice générale spécifie que c'est un emprunt de 20 ans et s'informerera auprès du directeur général de la MRC Bécancour pour la date exacte.

Madame la mairesse spécifie que le comité des Loisirs a besoin de nouveaux membres et demande à l'assistance qui serait intéressé à s'impliquer.

Monsieur Gérald Bégin prend son siège à 21h22

2025-12-183 LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé il est PROPOSÉ par monsieur Léo-Paul Côté, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents de lever la séance du conseil à 21 h.23.

ADOPTÉE

Je, Émilie Garneau, mairesse, approuve toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière-trésorière de mon refus de les approuver conformément à l'article 142(2) du Code municipal du Québec.

---

Émilie Garneau, mairesse

---

Caroline Simoneau, directrice générale et greffière-trésorière.